

Avenue Jeanine
8 Rue de l'Eglise
Chebrac
16330 Pontignac.cht

Chebrac le 1-5-2024

Monsieur le maire,

Par courrier du 22 Avril 2024, vous me demandez notamment de mettre à la disposition de la mairie d'Aussac-Vadalle, la parcelle NE 1024, située face à la mairie. Vous joignez à votre correspondance à cet effet une autorisation que vous m'invitez à signer.

N'étant pas la seule décideuse dans ce dossier, je vais faire part de votre proposition aux autres héritiers (si je trouve les adresses).

Dès que j'aurai reçu l'ensemble de leur réponse, je ne manquerai pas de vous informer de la décision que nous arrêterons dans cette affaire.

Par ailleurs vous appelez mon attention sur le paiement de la taxe foncière apparente à cette parcelle, que vous avez supporté jusqu'à présent par la municipalité d'Aussac Vadalle.

Bien entendu, la liquidation de ce règlement sera abordé, en même temps que celle relative aux dommages et intérêts par la mairie d'Aussac-Vadalle conforme au jugement du 5 Février 2014 et qui sauf erreur de ma part, n'en fait l'objet d'aucun versement.

Veuillez agréer, Monsieur le maire, mes salutations distinguées

